

Règlement et normes de conduite

En naviguant sur le site Roadtrip La Capitale, vous acceptez de respecter les présentes règles d'utilisation et toutes les lois applicables à vos activités de navigation.

Roadtrip La Capitale met à votre disposition divers textes pour vous informer et vous divertir.

Océan Télévision assume la responsabilité du contenu de son site, et ce, dans le respect de ses ententes avec ses partenaires. À ces fins, aucune édition et reproduction de ce contenu n'est autorisée, sauf dans les cas spécifiques prévus à la Loi sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), pour l'obtention d'une licence d'Océan Télévision ou lorsque des autorisations claires sont accordées à un tiers pour un sujet ou une activité particulière.

Les activités sont organisées et pratiquées à l'intérieur d'un cadre professionnel et sécuritaire qui respecte le protocole sanitaire établi par la CNESST.

Toute action de la part d'un influenceur et/ou de son accompagnateur est effectuée en toute conscience et ils en prennent l'entière responsabilité. Océan Télévision n'encourage en aucun cas la reproduction de figures et comportements qui pourraient mettre en danger la vie d'une personne.

Les politiques de confidentialité :

Les Politiques de confidentialité suivantes décrivent la manière dont vos renseignements personnels sont collectés, utilisés et communiqués quand vous visitez roadtriplacapitale.ca (le « Site »).

1.1 LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE NOUS COLLECTONS

Lorsque vous visitez le Site, nous collectons automatiquement certains renseignements concernant votre appareil, dont, notamment, des informations relatives à votre navigateur Web, votre adresse IP, votre fuseau horaire et certains des témoins installés sur votre appareil.

1.2 Utilisation de vos renseignements personnels

Les renseignements sur votre appareil nous permettent de détecter d'éventuels risques ou fraudes (au moyen notamment de l'adresse IP). Plus généralement, ils nous aident à améliorer et à optimiser notre Site en générant, par exemple, des données statistiques sur la manière dont nos clients naviguent sur le Site et interagissent avec celui-ci. Ils sont également utilisés pour évaluer les résultats de notre campagne publicitaire et commerciale.

1.3 Communication de vos renseignements personnels

Sauf lorsqu'il s'agit de nous conformer aux lois et règlement en vigueur, de répondre à une assignation à témoigner, à un mandat de perquisition, à toute autre demande officielle de renseignements, ou de protéger ou de faire valoir nos droits, vos renseignements personnels ne seront pas communiqués à des tiers sans votre consentement préalable.

1.4 Publicité comportementale

Nous utilisons vos renseignements personnels pour le déroulement du concours et pour vous envoyer des infolettres seulement lorsque le consentement a été donné par l'utilisateur.

1.5 Modifications

Cette politique de confidentialité pourra être actualisée de temps à autre pour refléter, par exemple, un changement de nos pratiques ou pour d'autres raisons opérationnelles, juridiques ou réglementaires.

Règlement du concours

1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours « Roadtrip La Capitale » est tenu et organisé par Océan Communication (ci-après nommé « l'Organisateur »).

2. Durée du concours

Le premier volet, soit la période d'inscription du concours, débutera le

31 août 2020 et se terminera le 7 octobre 2020 à 23 h 59 (HE).

3. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au concours, une personne doit :

- Être résidente du Québec;
- Détenir un permis de conduire du Québec en bonne et due forme;
- Avoir atteint l'âge de la majorité (18 ans).

4. Comment participer

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au présent concours, une personne doit respecter les conditions d'admissibilité ainsi que les autres conditions énoncées au présent règlement.

Sous réserve des limitations contenues au présent règlement, seule l'inscription sur le Site « Roadtrip La Capitale », effectuée pendant la durée du concours, est valide.

Une seule participation par personne est acceptée.

5. Description des prix

Le gagnant recevra un *roadtrip* tout inclus : voiture, argent de poche pour les repas, hébergement, essence et coûts des activités pour 3 jours dans une des régions du Québec présentées lors de la campagne. (Une valeur de 1 500 \$.)

6. Conditions particulières des prix

Les prix sont non remboursables, non transférables ou non cessibles et non monnayables.

7. Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

8. Conditions générales

Acceptation du prix. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être transféré, en totalité ou en partie, à une autre personne, sous réserve de ce qui est autrement prévu, le cas échéant.

Limite de responsabilité suivant l'inscription. L'Organisateur du concours, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au présent concours.

Modification du concours. L'Organisateur du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours, dans l'éventualité d'un événement ou de toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

Autorisation. Le gagnant du prix autorise l'Organisateur du concours et ses représentants à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, son image, sa voix ou une déclaration relative au concours à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Participant. Aux fins du présent règlement, le participant admissible est reconnu être la personne s'identifiant sur le bulletin de participation et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Limite de prix. Dans tous les cas, l'Organisateur du concours, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours ainsi que ses employés, agents et représentants ne seront tenus d'octroyer un plus grand nombre de prix que celui mentionné dans ce règlement ou d'octroyer des prix d'une manière autre que conformément à ce règlement.

Limite de responsabilité suivant la participation. La personne qui participe ou tente de participer au présent concours dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, ses agences de publicité et de promotion, ses filiales, ses employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait

subir en raison de sa participation ou tentative de participation au présent concours